



► SUIVEZ LE GUIDE

- NOS ÉQUIPEMENTS 4
- NOS SPÉCIALITÉS 5
- VOTRE SÉJOUR 6
- VIE CULTURELLE 7
- QUELQUES RÈGLES 8
- VOUS TERMINEZ VOTRE SÉJOUR 10

► FICHES

Vous trouverez à la fin de ce livret
les fiches suivantes :

- LA FICHE DE VOTRE UNITÉ DE SOINS
- VOS DROITS / LES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES
- LES PLANS DES SITES
- LA CHARTE DE LA PERSONNE HOSPITALISÉE
- CHARTE INFORMATIQUE
- NOTRE ENGAGEMENT CONTRE LA DOULEUR
- LE PROGRAMME ANNUEL DE LUTTE CONTRE LES INFECTIONS NOSOCOMIALES
- LE RÉSULTAT DES INDICATEURS QUALITÉ
- LE QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION

NOS ÉQUIPEMENTS

UNE PRISE EN CHARGE PLURIDISCIPLINAIRE

Conseiller, écouter, soigner... telles sont les missions des professionnels de la Fondation ildys. Nos équipes, animées par des médecins généralistes et spécialisés, sont composées de savoir-faire complémentaires pour une prise en charge optimale de votre maladie et de vos besoins.

UN PLATEAU DE RÉÉDUCATION ET DE RÉADAPTATION DIVERSIFIÉ

Le jour de votre arrivée, votre médecin prescrit les soins de rééducation et de réadaptation qui vous sont nécessaires. Tous ces soins font l'objet d'une planification qui vous sera transmise par votre service d'hospitalisation.

Différents soins peuvent vous être prescrits : kinésithérapie, ergothérapie, physiothérapie, orthophonie, psychomotricité, activités sportives, balnéothérapie, diététique.

L'ACCUEIL DES PATIENTS

Différentes modalités de prise en charge et d'hébergement sont proposées à Brest et Roscoff :

- L'hospitalisation complète
- L'hospitalisation à temps partiel
- Les consultations externes
- L'hôtel pour patients (à Roscoff)



UN PLATEAU MÉDICO-TECHNIQUE CONSÉQUENT

- Explorations fonctionnelles (électromyogramme, bilan urodynamique, injection de toxine botulique, exploration fonctionnelle respiratoire...).
- Cellule de coordination de la prise en charge des affections rhumatologiques, traumatologiques et orthopédiques.
- Pharmacie à usage interne.
- Imagerie médicale numérisée.

UNE UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

L'unité d'enseignement sur les sites de Brest et Roscoff vise à maintenir les enfants hospitalisés dans le circuit scolaire. Pour cela, nous disposons d'une école primaire, d'un collège dépendant de l'Éducation Nationale et d'une classe d'enseignement à distance, adapté au besoin des patients.



NOS SPÉCIALITÉS : LES SOINS DE SUITE ET LA RÉADAPTATION SPÉCIALISÉS & POLYVALENTS

La Fondation ilòys dispose de multiples domaines de compétences en soins de suite et réadaptation.

Pour les plus jeunes et les adolescents comme pour les adultes et les personnes âgées, la Fondation ilòys propose des soins de suite et de réadaptation spécialisés et polyvalents pour des prises en charges variées.

- SSR spécialisés en neurologie
- SRR spécialisés en cardio-vasculaires
- SSR spécialisés en nutritionnels et respiratoires
- SSR spécialisés de l'appareil locomoteur
- SSR spécialisés de l'enfant et de l'adolescent
- SSR spécialisés en addictologie
- SSR spécialisés polyvalents
- Centre lourd de dialyse
- Activité de Médecine
- Consultations externes

NOTRE MISSION :

ASSURER LA PRISE EN CHARGE DES PATIENTS PORTEURS DE MALADIES RARES, DE SÉQUELLES D'ACCIDENTS EN PRIVILÉGIANT LA RÉÉDUCATION, LA RÉADAPTATION FONCTIONNELLE, LA RÉINSERTION FAMILIALE ET SOCIOPROFESSIONNELLE.



VOTRE SÉJOUR

COMMUNIQUER

Toutes les chambres sont équipées de postes téléphoniques. Pour vous faire appeler, un numéro direct vous est automatiquement attribué et transmis dès votre arrivée. Pour les appels sortants, renseignez-vous à l'accueil afin d'ouvrir la ligne. L'utilisation des téléphones mobiles est strictement interdite à l'intérieur des bâtiments à l'exception de votre chambre. Toutes les informations concernant le téléphone se trouvent dans la fiche de votre service à la fin de ce livret.

DÉPOSER VOS OBJETS DE VALEUR

Nous vous déconseillons d'apporter argent et objets de valeur. Vous avez la possibilité de demander à l'accueil de consigner espèces (maximum 150 euros), chèquiers, bijoux et papiers d'identité dans un coffre-fort. Un récépissé vous sera délivré et devra être présenté au retrait de vos biens. Les effets et biens personnels conservés dans votre chambre sont sous votre entière responsabilité (Loi du 6 juillet 1992).

SE RESTAURER

Le personnel vous indiquera les lieux de restauration adaptés à votre situation et pourra si nécessaire vous accompagner. Il vous est demandé de bien respecter la composition de votre menu et les horaires d'ouverture du restaurant. Vos proches peuvent prendre leurs repas avec vous. Les modalités pratiques se trouvent dans la fiche de votre service à la fin de ce livret.

VOTRE COURRIER

Le courrier timbré est à déposer à l'accueil. Le courrier vous est distribué quotidiennement. Afin d'éviter tout retard, conseillez à vos correspondants de bien spécifier sur l'enveloppe le nom du service. Pour toute autre information sur l'affranchissement ou les horaires d'envoi, renseignez-vous à l'accueil.



HÉBERGER VOS PROCHES

Votre famille et vos proches peuvent être hébergés de manière temporaire (4 nuits consécutives maximum) à l'Hôtel des Familles pour le site de Roscoff. Cette admission est décidée sur prescription médicale pour le bénéfice des patients hospitalisés. Les familles peuvent également être hébergées à Brest à la résidence Les Tamaris (Boulevard Gambetta).

LES CULTES

L'ensemble des informations sur les différents cultes est disponible à l'accueil de l'établissement.

RENSEIGNEMENTS

Tout au long de votre séjour, le personnel de l'accueil se tient à votre disposition notamment pour vous informer du tarif des prestations hôtelières.



VIE CULTURELLE

SE DIVERTIR

Certaines activités et animations vous sont proposées durant votre séjour : bibliothèque, musique ou arts plastiques.

Toute l'année, le pôle culturel du site de Perharidy propose une programmation en lien avec le projet national culture et santé.

N'hésitez pas à interroger les professionnels de votre service pour connaître le programme !

SE RELAXER ET SE RETROUVER

Pour se rafraîchir ou simplement discuter, les différents sites vous proposent des salons de détente. Un espace culturel sur le site de Perharidy vous accueillera tous les jours de la semaine pour des moments de loisirs et de convivialité.

QUELQUES RÈGLES À RETENIR

LES VISITES

Vos proches sont les bienvenus aux horaires indiqués sur la fiche de votre service d'hospitalisation. Des parkings sont réservés aux patients et aux visiteurs, comme indiqué sur le plan joint à ce livret. Les visites doivent respecter votre planification de soins et vos temps de repas. Nous remercions vos visiteurs de limiter leurs déplacements dans les services de soins afin de préserver le calme et le repos nécessaires aux patients.

POURBOIRE

Le personnel n'est pas autorisé à recevoir de pourboire.

HYGIÈNE

Une infection nosocomiale est une infection acquise à l'hôpital. Afin de prévenir les risques d'infection, il existe dans l'établissement un Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN). Il met en place des actions de prévention, de formation du personnel et des enquêtes de surveillance mises en œuvre par l'équipe opérationnelle d'hygiène. Pour plus d'information vous trouverez à la fin de ce livret un programme annuel d'actions.

Pour l'aider dans sa mission, votre participation est recommandée durant votre séjour.

NOUS AIDER C'EST À LA FOIS :

- Respecter les règles d'hygiène quotidienne (toilette, douche...).
- Respecter des précautions particulières si votre état de santé le nécessite.
- Ne pas toucher les dispositifs qui servent aux soins tels qu'un cathéter, une sonde urinaire, pour ne pas risquer de les contaminer.
- Indiquer à vos proches qu'avant d'apporter des fleurs ou des plantes, ils doivent se renseigner auprès du personnel du service.



MAIS AUSSI

Vous laver les mains au savon ou les frictionner avec la solution hydro-alcoolique régulièrement et surtout :

- Avant de sortir de votre chambre,
- Après être allé(e) aux toilettes,
- Avant et après la prise de repas,
- Avant et après chaque soin (infirmier ou de rééducation).

Les animaux ne sont pas admis dans l'établissement.





BIEN SE NOURRIR

Nos diététiciennes vous invitent à :

- Prendre 3 repas par jour, une ou plusieurs collations selon vos besoins.
- Diversifier vos repas : n'oubliez pas les cinq fruits et légumes par jour.
- Éviter les grignotages.

Pour de plus amples informations, l'équipe diététique est à votre service.

Apport alimentaire extérieur : l'apport dans l'établissement de boissons alcoolisées est interdit. Les sucreries ou produits alimentaires apportés par votre famille ou vos proches seront consommés en accord avec le personnel médical. Ce dernier veillera à ce que votre régime alimentaire ne soit pas perturbé. Ne stockez pas de produits périssables dans votre chambre (fruits, laitages, jus de fruits, pâtisseries).

SORTIES AUTORISÉES

- Les sorties sont autorisées durant la période d'hospitalisation uniquement après avis du médecin. Dans ce cas, vous pourrez quitter l'établissement après avoir prévenu le personnel de votre service.

BAIGNADE

Les baignades en mer sont strictement interdites aux patients.

CONSIGNES INCENDIE

Nous respectons toutes les dispositions réglementaires en vigueur en matière de sécurité incendie.

Les consignes d'évacuation des locaux sont affichées dans tous les lieux communs.

HÔPITAL SANS TABAC

Il est interdit de fumer dans l'enceinte des établissements de la Fondation. La direction de la Fondation Ildys définit l'attitude institutionnelle visant à garantir à tous, patients et professionnels de la Fondation, le droit d'être soigné et/ou de travailler dans une atmosphère non polluée par la fumée de tabac. Les patients et les visiteurs ne pourront fumer qu'aux abords des sites de la Fondation ILDYS. Des consultations au service des patients sont proposées sur les sites de Perharidy et de Saint Luc à Roscoff. Pour plus d'informations adressez-vous à votre service d'hospitalisation.

VOUS TERMINEZ VOTRE SÉJOUR

AIDER À NOUS AMÉLIORER

Afin d'améliorer nos prestations, faites-nous part de vos impressions en complétant le questionnaire de satisfaction et en le déposant dans une des boîtes retour situées dans chaque service.

INFORMATIONS UTILES

ACCÈS AUX INFORMATIONS VOUS CONCERNANT

Les informations relatives à vos droits : accès à votre dossier médical, désignation de la personne de confiance, conservation et traitement de vos données, informations sur les soins, réclamations sont disponibles dans une fiche spécifique à la fin de ce livret.



Vous y trouverez également des compléments d'information sur votre hospitalisation à travers d'une part, la charte de la personne hospitalisée, d'autre part, le contrat d'engagement de lutte contre la douleur. Tout au long de votre séjour le médecin vous informera sur les modalités de votre prise en charge et sur l'évolution de votre état de santé et reste à votre disposition pour toute question éventuelle, de même que les équipes soignantes et administratives.

DÉMARCHES À SUIVRE

Vous pouvez avoir accès aux informations dans votre dossier médical, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un médecin de votre choix, dans le respect des règles de déontologie et dans les conditions fixées par la loi N°2002-303 du 4 mars 2002.

Une demande écrite doit être adressée au Directeur Général. Elle est accompagnée :

- d'une photocopie de la carte d'identité du demandeur,
- pour le mineur : d'une photocopie du livret de famille,
- en cas de divorce : d'une copie du jugement faisant preuve de l'autorité parentale du demandeur,
- pour l'ayant droit : du motif justifiant la demande (3 motifs à retenir conformément la législation: connaître la cause du décès – défendre la mémoire du défunt – faire valoir ses propres droits), d'un document justifiant de sa qualité d'ayant droit (photocopie du livret de famille ou acte notarié),
 - pour le tuteur : d'une photocopie de la carte d'identité et d'une photocopie du jugement ou arrêt rendu.

